

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4793
18 avril 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT
LES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE L'EQUATEUR AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler qu'il a reçu du représentant permanent de l'Equateur une lettre en date du 10 avril 1961 l'informant que M. Pericles Gallegas a été nommé représentant suppléant de l'Equateur au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs suffisants.
